



**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

Mise en œuvre des MAEC « herbe » 2014-2020

Novembre 2013



1- Architecture des MAEC

- **Double objectif** pour les MAEC :
 - évolution des pratiques,
 - maintien de pratiques favorables si risque d'abandon.
 - **Une boîte à outils** construite au niveau national autour de 3 types de MAEC :
 - systèmes,
 - à enjeu localisé issues de la combinaison d'engagements unitaires,
 - non zonées dédiées à la biodiversité génétique.
- Éventuellement cumulables sur une même parcelle

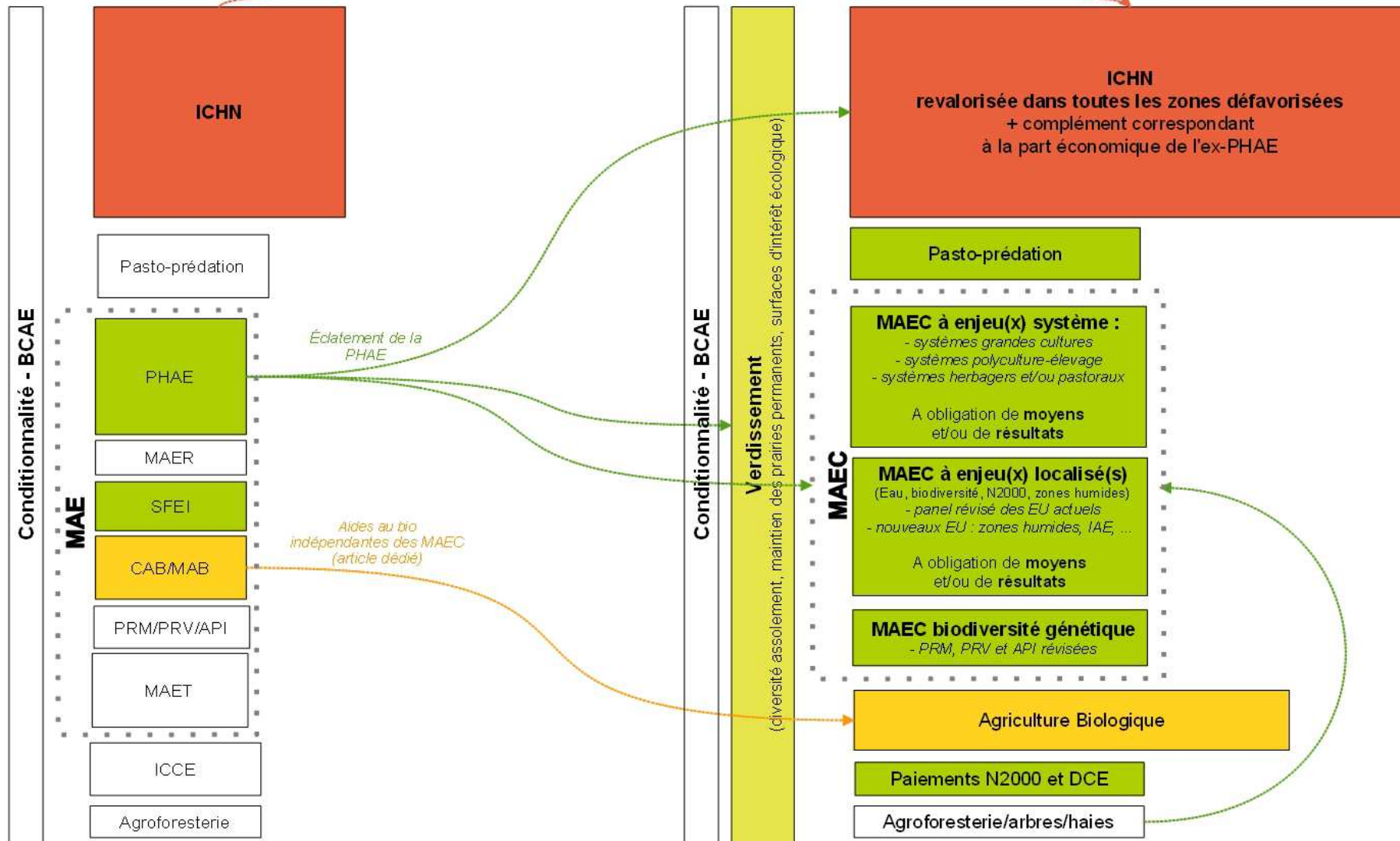
AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Architecture de la programmation 2007 - 2013

Architecture de la programmation 2014 - 2020



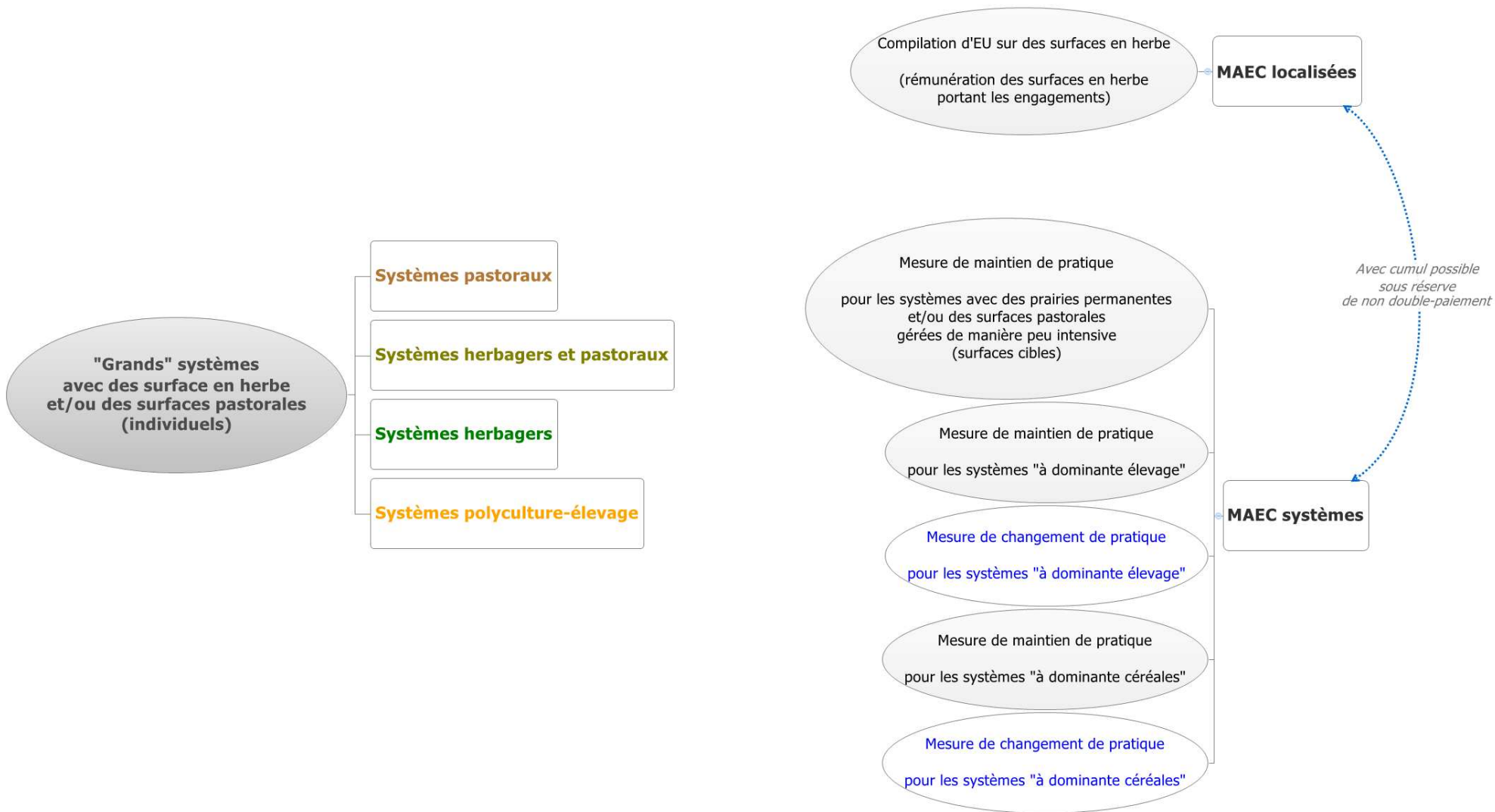
2- Focus sur les futures MAEC du « soutien à l'herbe »

- **Quatre types de MAEC « herbe »**
 - **systèmes herbagers et pastoraux** : surfaces permanentes peu intensives (prairies permanentes et surfaces pastorales)
 - **entités collectives pastorales**
 - **polyculture-élevage** : surfaces fourragères dont herbe
 - **Engagements Unitaires sur l'herbe** pour les enjeux localisés (zones humides, retard de fauche, limitation du chargement...)

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Quel soutien à l'herbe dans le cadre de la PAC 2014-2020 avec les MAEC ?
Introduction: systèmes analysés et mesures disponibles

MAEC système polyculture-élevage

Objectifs de la mesure

- Faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre les ateliers animal et végétal
- Favoriser le maintien d'exploitation avec un bon niveau d'interaction entre les ateliers dans les zones où la polyculture-élevage est menacée

Cibles

Exploitations d'élevage avec un atelier grandes cultures :

- des polyculteurs-éleveurs de ruminants (au sens de l'OTEX)
- des éleveurs spécialisés de ruminants
- des polyculteurs-éleveurs de monogastriques



MAEC systèmes : herbagers extensifs et/ou pastoraux

- **Objectifs de la mesure**

- Assurer la bonne gestion, et préserver la naturalité et la durabilité des surfaces pastorales et herbagères peu intensives
- Par la promotion des systèmes de production qui valorisent et renouvellent les qualités écologiques de ces surfaces

→ **Proposition d'une mesure de MAINTIEN de pratiques existantes**

à partir de laquelle des engagements unitaires plus ciblés, localisés et exigeants pourront être souscrits

- **Cibles de la mesure**

- Systèmes valorisant une part importante de surfaces peu intensives permanentes, herbagères et/ou pastorales
- Dans des zones où il existe un risque avéré d'abandon (intensification, déprise...) → intervention territorialisée par le biais de PAEC

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



MAEC systèmes : entités collectives pastorales

• Objectifs de la mesure

- Assurer la **gestion, par le pâturage, des espaces naturels** à haute valeur environnementale d'alpages et estives, zones intermédiaires, marais, massifs forestiers méditerranéens, ... – afin de préserver la durabilité, la naturalité et l'attractivité de ces surfaces
- Par la promotion des **entités collectives pastorales** qui valorisent et renouvellent les qualités écologiques de ces surfaces

→ **Proposition d'une mesure de MAINTIEN de pratiques existantes**

à partir de laquelle des engagements unitaires plus ciblés, localisés et exigeants pourront être souscrits (gestion écologique finalisée sur des enjeux floristiques ou faunistiques, prévention des risques naturels, ouverture de milieux en voie de régression, ...)

• Cibles de la mesure

- **Toutes les formes d'entités collectives** juridiquement constituées et dotées de la personnalité morale (groupements pastoraux, collectivités locales, associations foncières pastorales, associations et syndicats professionnels, coopératives et sociétés civiles, etc...) dès lors qu'elles **gèrent en responsabilité directe des surfaces pastorales** dont elles sont propriétaires ou/et locataires et qu'elles **organisent l'utilisation collective** par les troupeaux de leurs membres et/ou ayant-droit



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



3- Gouvernance des MAEC

- **Au niveau national :**

- élaboration des MAEC (objectifs, critères d'éligibilité, cahier des charges, rémunération),
- dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le cabinet : prochaine échéance 4 décembre.

- **Au niveau régional :**

- élaboration de la **stratégie agroenvironnementale** par les Conseils Régionaux, en concertation avec les acteurs concernés.

→ stratégie décrite dans les PDRR



➤ identification des **Zones d'Actions Prioritaires** dans la stratégie régionale

- pour répondre aux enjeux régionaux, nationaux (ex : natura 2000...) et communautaires,
- en utilisant les différentes MAEC à partir de la « boîte à outils » du cadre national.

➤ mise en œuvre par des **opérateurs**, sur leurs territoires, suite à appel à projet par ZAP



Renforcement de la territorialisation des MAEC





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Merci de votre attention

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

